

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240122-322702-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 26 janvier 2024

Publié le 26 janvier 2024

Suite à la convocation en date du 10 janvier 2024
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 22 JANVIER 2024

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Jacques HOUSSIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Didier MANIER, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Yannick CAREMELLE donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Christian POIRET, Sylvie CLERC donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Sylvie DELRUE donne pouvoir à Michel PLOUY, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Eric RENAUD, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Maël GUIZIOU donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Marie SANDRA, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Valérie LETARD donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Barbara COEVOET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Doriane BECUE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Anne MIKOLAJCZAK.

Absent(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Simon JAMELIN, Françoise MARTIN, Frédérique SEELS.

OBJET : Mandat spécial - Déplacement sur le site de l'ancien camp d'extermination nazi d'Auschwitz-Birkenau en Pologne du 20 au 21 mars 2024.

Vu le rapport DAJAP/2024/86

Considérant que l'urgence a été préalablement approuvée à l'unanimité par le Conseil départemental dans les conditions prévues à l'article L.3121-19 du code général des collectivités territoriales,

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer à Madame Marie CIETERS, Vice-présidente du Conseil départemental, un mandat spécial pour le déplacement sur le site de l'ancien camp d'extermination nazi d'Auschwitz-Birkenau en Pologne prévu du 20 au 21 mars 2024.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 19.

46 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 25 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Monsieur SIEGLER (porteur du pouvoir de Monsieur VERFAILLIE).

Monsieur PICK (porteur du pouvoir de Madame ZOUGGAGH), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 22 janvier 2024

OBJET : Mandat spécial - Déplacement sur le site de l'ancien camp d'extermination nazi d'Auschwitz-Birkenau en Pologne du 20 au 21 mars 2024.

Le Département du Nord mène une politique éducative volontariste ambitieuse en faveur des collèves et des collégiens et propose à cette occasion le dispositif « Le Nord, Terre de Mémoire Vivante ».

A ce titre, le Département du Nord s'est associé à l'Education Nationale et a conclu avec la fondation « Mémorial de la Shoah » un partenariat matérialisé par la délibération du Conseil départemental n° DC/2023/279 du 26 juin 2023.

Dans le cadre du dispositif « Le Nord, Terre de Mémoire Vivante » et du partenariat conclu avec la fondation, Madame Marie CIETERS, Vice-présidente du Conseil départemental en charge de l'Education et des Collèves, accompagnera une délégation de collégiens du Nord lors d'un déplacement sur le site de l'ancien camp d'extermination nazi d'Auschwitz-Birkenau en Pologne.

Ce déplacement aura lieu du 20 au 21 mars 2024.

Il sera l'occasion pour le Département de transmettre le devoir de mémoire lié aux deux guerres mondiales, à la Résistance et à la Shoah, car donner les clés de compréhension de l'histoire aux jeunes générations fait partie des acquis essentiels en matière d'éducation.

C'est pourquoi les objectifs de ce déplacement sont de sensibiliser les élèves à l'Histoire locale et nationale, aux grands conflits mondiaux, de valoriser le patrimoine départemental, de transmettre les valeurs citoyennes et d'éduquer les jeunes à la lutte contre toutes les formes de racisme et de discrimination en tant que passeurs de mémoire.

Je propose à la Commission Permanente

- d'attribuer à Madame Marie CIETERS, Vice-présidente du Conseil départemental, un mandat spécial pour le déplacement sur le site de l'ancien camp d'extermination nazi d'Auschwitz-Birkenau en Pologne prévu du 20 au 21 mars 2024.

Christian POIRET
Président du Département du Nord